

27/09/2024

Jugement commercial 2024TALCH02/01264

A

PRO DEO du 20 septembre 2024

Audience publique du vendredi, vingt-sept septembre deux mille vingt-quatre.

Faillite n°58/2024

Composition :

Tania CARDOSO, juge-présidente ;
Ines BIWER, juge ;
Ånder PROST, juge ;
Paul BRACHMOND, greffier.

LE TRIBUNAL:

Vu la requête présentée par Maître Stéphanie STAROWICZ, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de curateur de la faillite de la société en commandite spéciale *(Soc. l.)* **SCSp**, ayant eu son siège social à L- (...), actuellement sans siège social connu, ainsi que les motifs y déduits ;

Attendu que l'actif de la faillite est insuffisant pour couvrir les frais d'administration et de liquidation ;

Vu l'article 536 du Code de commerce ;

Attendu qu'il y a lieu de clôturer pour insuffisance d'actif les opérations de ladite faillite.

Par ces motifs:

le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, sur rapport du juge-commissaire,

déclare closes pour insuffisance d'actif les opérations de la faillite de la société en commandite spéciale *(Soc. l.)* **SCSp** préqualifiée ;

met les frais à charge de la masse.